

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 AVRIL 2024

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRUGRAMMA INTERREG ITALIA - FRANCIA MARITTIMA
2021-2027 - PRUGETTU VIA PATRIMONIA - ACT CAPIFILA
CDC - DP**

**PROGRAMME INTERREG ITALIE - FRANCE MARITIME
2021-2027 - PROJET VIA PATRIMONIA - ACT CHEF DE FILE
CDC - DP**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027

Le présent rapport a pour objet d'habiliter le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les conventions relatives au projet VIA PATRIMONIA - ACT - « La voie du réseau pour la valorisation soutenable et inclusive des itinéraires accessibles de l'aire de coopération »

- la convention entre l'Autorité de Gestion du Programme Italie-France Maritime 2021-2027 (la Région Toscane) et le chef de file (la Collectivité de Corse), organisant les dispositions financières et administratives du projet. La Collectivité de Corse, en tant que Cheffe de file, est responsable de la conduite du projet auprès de l'Autorité de Gestion du Programme (et notamment du respect des échéances semestrielles pour les remontées de dépenses). Elle reçoit également les financements FEDER pour l'ensemble du partenariat et est tenue de les reverser aux partenaires ;
- la convention interpartenariale organisant les relations et le partenariat entre la Collectivité de Corse – Direction du Patrimoine (chef de file), l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC), la Regione Toscana, l'Associazione Nazionale dei Comuni Italiani Toscani (ANCI TOSCANA), la Regione Liguria, la Camera di Commercio Industria, Artigianato, Agricoltura Genova (CCIAA), le Département du Var, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur (CCINCA), l'Istituto Superiore Regionale Etnografico (ISRE), la Provincia di Nuoro, partenaires pour le projet VIA PATRIMONIA - ACT.

Le projet

Ce projet stratégique, d'une durée de 4 ans, et dont la date de démarrage fixée par l'Autorité de gestion est le 1^{er} mars 2024, s'inscrit comme la première étape opérationnelle du réseau des itinéraires culturels accessibles « Via Patrimonia », formalisé par le précédent projet stratégique GRITACCESS. Un bilan sur ce projet est joint au présent rapport en annexe.

Ce projet démontre l'enjeu majeur d'une coopération accrue dans le domaine de la valorisation touristique et culturelle incluant notamment une réflexion sur le tourisme.

Pour y parvenir, le projet prévoit d'associer des membres « consultatifs », ainsi qu'une capitalisation incluant formations et échanges de bonnes pratiques, autour des thématiques du tourisme et du patrimoine culturel et naturel.

Pour les actions prévues en Corse, elles concerneront notamment les édifices

patrimoniaux remarquables notamment la restauration, la valorisation et l'accessibilité des tours génoises de Fautea et de Nonza, l'organisation d'expositions et la réalisation d'outils pédagogiques pour le musée de Merusaglia, et la mise en valeur du patrimoine culturel proposée par les communautés de Communes de l'Alta Rocca et de la Costa Verde, partenaires locaux du projet.

Trois objectifs spécifiques seront poursuivis : l'application d'une gouvernance durable, inclusive et résiliente pour les itinéraires permettant de développer les liens entre acteurs et populations autour des lieux de mémoire, la promotion des parcours transfrontaliers et le renforcement de l'accessibilité du patrimoine culturel et naturel pour tous.

La délibération n° 21/113 CP de la Commission Permanente du 19 mai 2021 approuve le programme de coopération territoriale européenne INTERREG Italie-France Maritime 2021-2027, et autorise le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les actes de candidatures relatifs aux projets.

Le projet VIA PATRIMONIA-ACT a ensuite été approuvé et admis au financement FEDER par le Comité de Suivi du programme opérationnel de Coopération transfrontalière Italie-France Maritime 2021-2027.

Le courrier de l'Autorité de Gestion, relatif à cette admission, est joint au présent rapport.

Le partenariat

Le partenariat se décompose comme suit :

- La Collectivité de Corse - Direction du Patrimoine (Chef de file) conventionnera avec les entités suivantes agissant en qualité de partenaires
- L'Agence du Tourisme de la Corse (ATC)
- La Regione Toscana
- L'Associazione Nazionale dei Comuni Italiani Toscani (ANCI TOSCANA)
- La Regione Liguria
- La Camera di Commercio Industria, Artigianato, Agricoltura Genova (CCIAA)
- Le Département du Var
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Alpes Côte d'Azur (CCINCA)
- L'Istituto Superiore Regionale Etnografico (ISRE)
- La Provincia di Nuoro

Le partenariat local :

- La Communauté de Communes de l'Alta Rocca
- La Communauté de Communes de la Costa Verde
- La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
- L'Università Pasquale Paoli

Le plan de financement

Le plan de financement du projet prévoit un coût total du projet de 4 999 335 € financé par le FEDER pour un montant de 3 999 468 € (80 %) et par les contreparties nationales publiques pour un montant de 999 867 € (20 %).

Coût Total du Projet	FEDER	Participation partenaire
4 999 335 €	3 999 468 €	999 867 €

La répartition du budget transfrontalier par territoire

La Collectivité de Corse, cheffe de file du projet, est responsable du suivi du projet et des remontées de dépenses auprès de la Région Toscane, autorité de gestion.

Elle percevra également les contributions FEDER pour tous les partenaires et sera tenue de les reverser au partenariat.

Partenariat	Coût total du projet	Part FEDER	Participation partenaires
Collectivité de Corse et partenariat local	1 250 000 €	1 000 000 €	250 000 €
Partenariat transfrontalier			
Agence du Tourisme de la Corse	149 900 €	119 920 €	29 980 €
Régione Toscana	352 500 €	282 000 €	70 500 €
Anci Toscana	622 500 €	498 000 €	124 500 €
Régione Liguria	569 520 €	455 616 €	113 904 €
CCIAA di Genova	305 480 €	244 384 €	61 096 €
Département du VAR	444 150 €	355 320 €	88 830 €
CCI Nice Côte d'Azur	430 845 €	344 676 €	86 169 €
Istituto Superiore Regionale Etnografico	452 340 €	361 872 €	90 468 €
Provincia di Nuoro	422 100 €	337 680 €	84 420 €
Sous-total partenariat transfrontalier	3 749 335 €	2 999 468 €	749 867 €
Coût total du projet	4 999 335 €	3 999 468 €	999 867 €

Soit un budget pour la Collectivité de Corse de 1 250 000 €, dont 873 000 € en fonctionnement et 377 000 € en investissement, financé à hauteur de 1 000 000 € par le FEDER.

Imputation budgétaire prévue au BP 2024 :

SECTEUR : Direction du Patrimoine
 ORIGINE : BP 2024
 PROGRAMME : 4416 GRITACCESS

Investissement	Programme	AP
----------------	-----------	----

	4416	377 000 €
--	------	-----------

Fonctionnement	Programme	AE
	4416	3 719 268 €

Montant à affecter :

ORIGINE : B.P 2024 PROGRAMME : 4416 Investissement
Opération : actions de restauration et de valorisation des tours génoises de Fautea et Nonza, numérisation des collections, expositions thématiques.

1) La tour de Fautea (commune de Nonza) :

Coût total de l'opération : 439.600 euros TTC dont 83.600 euros Feder,
Maîtrise d'œuvre : atelier ARC architecture, chantier démarré en janvier 2024,
livraison prévue au 1^{er} trimestre 2025 ;

1) La tour de Nonza :

Coût total de l'opération : 290.900 euros TTC dont 189.200 euros Feder,
Maîtrise d'œuvre : atelier ARC architecture

MONTANT A AFFECTER : 377 000 €

ORIGINE : BP 2024 PROGRAMME : 4416 Fonctionnement
Opération : pour 2024 actions de communication, de valorisation du patrimoine,
expositions temporaires, avance pour les partenaires locaux et reversement des
fonds FEDER auprès des partenaires transfrontaliers.
MONTANT A AFFECTER : 1 003 617 €

Ce montant comprend : 162 500 € pour les actions de la CdC, 91 250 € pour les
avances aux partenaires locaux, 749 867 € pour le reversement de 25 % d'avances
au partenariat transfrontalier.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver les projets de conventions avec l'Autorité de gestion et interpartenariale pour le projet VIA PATRIMONIA - ACT - « La voie du réseau pour la valorisation soutenable et inclusive des itinéraires accessibles de l'aire de coopération », joints au présent rapport. Ces projets de conventions ont d'ores et déjà été approuvés par le Comité de suivi du Programme Italie-France Maritime 2021-2027, où la Collectivité de Corse est représentée.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la Convention entre l'Autorité de Gestion Unique et le Chef de File pour le projet VIA PATRIMONIA - ACT

- « La voie du réseau pour la valorisation soutenable et inclusive des itinéraires accessibles de l'aire de coopération ».

- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention interpartenariale pour le projet VIA PATRIMONIA - ACT - « La voie du réseau pour la valorisation soutenable et inclusive des itinéraires accessibles de l'aire de coopération ».

- De répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2024 PROGRAMME : 4416 Investissement
Opération : actions de restauration et de valorisation des tours génoises de Fautea et Nonza, numérisation des collections, expositions thématiques
MONTANT A AFFECTER : 377 000 €

ORIGINE : BP 2024 PROGRAMME : 4416 Fonctionnement
Opération : actions de communication, de valorisation du patrimoine, expositions temporaires, avance pour les partenaires locaux et reversement des fonds FEDER auprès des partenaires transfrontaliers
MONTANT A AFFECTER : 1 003 617 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.